



# Union des Commerçants et des Artisans d'Arzon

**CR de Réunion de bureau du 15 Mars 2021**

**LIEU : Bric--Habitat 9h00**

## **1. Mot du Président**

Merci pour ce bureau dynamique, pour commencer je vais essayer de faire le tour de tous les commerçants et en particulier de ceux qui étaient présents en 2019 et pas en 2020 connaître leur motivation et leurs souhaits. Nous allons essayer malgré le contexte économique de créer une dynamique et une union forte. Pour promouvoir les commerces de la commune nous vous encourageons à publier vos postes sur ces deux groupes :

- <https://fr-fr.facebook.com/groups/RhuysActiv/> - 949 Membres

- <https://www.facebook.com/groups/3084209761598350/>. - 4700 Membres

## **2. Date début des LMC**

La décision a été prise par le bureau. 6 voix pour. Le LMC du Crouesty démarre le 5 Avril. Un pot de bienvenue leur sera offert à partir de 12h30 devant la maison du port.

## **3. Parcours des Garçons de Cafés**

Date : 27/7/21 Nous réfléchissons sur l'étude d'un parcours et la possibilité d'intégrer les commerces autres que bars et restaurants.

## **4. Questions Diverses**

- Erratum sur le compte rendu de l'AG 2021, Mme Florence BILLY est élue Vice Présidente, Patrick Chauchard intègre le bureau dans la commission des LMC ainsi que M. BURBAN Christophe qui réintègre le bureau.



## Union des Commerçants et des Artisans d'Arzon

**CR de Réunion de bureau du 15 Mars 2021**

**LIEU : Bric--Habitat 9h00**

- Le dossier collecte des déchets : un RDV sera pris avec M. le Maire pour la suite de ce dossier. Voir la possibilité d'un local pour les professionnels. Les horaires de la déchèterie ne correspondent pas aux horaires des commerces.
- RDV sera pris avec le Mille Sabords.
- RDV Mairie pour le parking à crottes.

Pour ceux qui auraient zappé le dernier compte rendu, veuillez trouver, ci-joint, la composition du bureau ainsi que le bulletin d'inscription à l'union des commerçants pour l'année 2021. Je vous rappelle que l'union fait la force et que nous avons besoin de vous.

po/  
